

1. Priorités locales

Les partenaires signataires du Contrat de Ville ont prévu de soutenir les initiatives locales et les porteurs de projet répondant aux axes prioritaires du Contrat de Ville. En complément des moyens de droit commun, qui doivent être mobilisés en priorité, les partenaires lancent chaque année une programmation sociale sur le territoire avec des crédits financiers spécifiques Politique de la Ville. Cet appel à projets concerne les enjeux locaux suivants :

Pilier Emploi/Insertion

1. Mobiliser les habitants en QPV et dynamiser leur parcours d'insertion ou d'emploi
2. Lever les freins à l'accès à l'emploi ou la formation en articulant avec les dispositifs de droit commun
3. Renforcer l'offre d'insertion disponible et accessible pour les habitants du territoire, en portant une attention particulière aux jeunes diplômés
4. Favoriser la mise en relation avec les entreprises et le monde économique
5. Soutenir la création d'activité et le développement économique dans les quartiers QPV

→ Pour ce pilier, les enjeux 1 et 4 sont identifiés comme prioritaires

Pilier Cohésion sociale

1. Soutenir l'éducation comme levier des réussites en cohérence avec la démarche des cités éducatives
2. Favoriser l'autonomie des habitants et le lien social
3. Favoriser l'accès aux droits et à l'offre de services de tous les acteurs publics du territoire, en portant une attention particulière à la fracture numérique
4. Soutenir la culture et l'expression artistique comme levier du développement social et de l'insertion
5. Améliorer l'état de santé des habitants et réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
6. Valoriser le sport comme vecteur de lien social, de réussites et de développement des quartiers

→ Pour ce pilier, les enjeux 1, 2, 4 et 5 sont identifiés comme prioritaires

Pilier Valeurs de la République et Citoyenneté

1. Promouvoir la citoyenneté et lutter contre les discriminations
2. Soutenir la prévention et la médiation, notamment vis-à-vis du public jeune
3. Valoriser les mémoires et la capacité d'agir des habitants

Axe transversal :

Les projets devront être travaillés dans un souci de proximité avec les habitants (aller-vers) et de co-construction avec les partenaires de terrain. La prise en compte de cet enjeu transversal, sera un atout pour les projets présentés dans le cadre des priorités de la programmation sociale 2022, en accord avec les objectifs du contrat de ville.

2. Critères d'éligibilité

- Pour toute demande de subvention pour 2022, **les bilans des actions passées (2020) devront être fournis et à jour auprès des services de l'État et de la ville (GPV).**
- Les dossiers doivent être détaillés et complets, et contenir les éléments précis permettant d'apprécier la qualité et la pertinence des actions.
- Les projets doivent faire état de manière précise et concrète des objectifs et retombées attendues pour le public cible issu des quartiers prioritaires (indicateurs et de résultats chiffrés).
- Les modalités de mobilisation du public doivent être précisées. Les projets co-construits avec les habitants seront favorisés. L'intégration des « compétences » des habitants et la valorisation de leur implication doivent être prises en compte.
- Les projets faisant état d'un travail de proximité et d'aller-vers seront favorisés.
- Le partenariat inter associatif est encouragé pour enrichir et diversifier les modalités d'intervention auprès des publics.
- La parité femmes-hommes dans le public touché doit être recherchée.
- Chaque dossier doit définir de façon précise les quartiers en géographie prioritaire où se déroulera l'action.
- Le montant minimal des subventions ANCT est porté à 5 000€. Les demandes inférieures à cette somme pourront être examinées au titre du Fonds Associatif Local (FAL).

3. Procédure de transmission

Étapes de la programmation 2022	Échéances	À Faire
1^{ère} étape : Mail de lancement de la programmation	13 Septembre 2021	<input type="checkbox"/> Prise de connaissance des orientations et diffusion des modalités de la présente programmation 2022 → Tous les documents sont téléchargeables sur le site internet du GPV ici : http://gpvvauxenvelin.org/Cohesion-sociale/Programmation-sociale-2022
2^{ème} étape : Plénière de présentation	26 Novembre 2021	<input type="checkbox"/> Participation à la réunion plénière de lancement (format et contenu à venir) <input type="checkbox"/> Si questions/remarques : les préparer en amont de manière à les poser le jour J.
3^{ème} étape : Montage des projets	13 septembre au 10 décembre 2021	Pour l'ensemble des projets déposés : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> veiller à ce que le projet déposé réponde bien aux critères du présent appel à projets <input type="checkbox"/> utiliser, renseigner et signer le document CERFA 2022 de demande de subventions annexé au présent document <input type="checkbox"/> ainsi que la grille sur l'égalité femmes-hommes <input type="checkbox"/> joindre les bilans de l'année 2020 si vous avez bénéficié de subventions → L'équipe du GPV est à votre écoute pour vous accompagner dans le dépôt des dossiers entre septembre et novembre : n'hésitez pas à vous rapprocher de vos interlocuteurs pour toutes questions.
4^{ème} étape : Dépôt des dossiers projets	Limite : vendredi 10 décembre 2021 inclus	Chaque dossier sera considéré comme complet une fois reçus les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> le CERFA 2022 sont à envoyer en format numérique word/PDF non scanné avec un intitulé correspondant au titre de l'action et structure porteuse : nomstructure-nomprojet-anct2022 <input type="checkbox"/> la grille sur l'égalité femmes-hommes : nomstructure-nomprojet-BIE2022 <input type="checkbox"/> joindre les bilans de l'année 2020 si vous avez bénéficié de subventions : nomstructure-nomprojet-bilanANCT2020 → par email à l'adresse programmationsociale@gpvvauxenvelin.org copie à skhassam@gpvvauxenvelin.org → ET en format papier au GPV, 3 avenue Maurice Thorez en <u>version signée</u> (originale ou copie) par le responsable de la structure → Remise des pré-projets jusqu'au vendredi 10 décembre 2021 inclus et dernier délai.
5^{ème} étape : Instruction des projets	Du 10 décembre 2021 au 28 février 2022	<input type="checkbox"/> Les dossiers reçus le 10 décembre seront instruits techniquement par le GPV en lien avec le Délégué du Préfet et les services de la ville. <input type="checkbox"/> Chaque porteur de projet sera amené à apporter des éléments complémentaires ou de précision dans le cadre des projets déposés.
6^{ème} étape : rencontres thématiques de certains porteurs de projets	Février 2022	Une présentation de certains projets pourra être sollicitée en janvier 2022 à l'occasion de réunions d'échanges autour des projets autour des thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Le 10 février 2022 : - Le 11 février 2022 : - Le 18 février 2022 : L'objectif de ces rencontres est de permettre un échange sur le fond des projets entre le porteur de l'action, le délégué du Préfet, les élus thématiques de la ville référents et les services de la ville, soit dans le cadre de nouveaux projets, soit pour faire un point d'étape et de suivi particulier nécessitant un échange au-delà des aspects techniques. Les structures concernées seront contactées courant décembre 2021.
7^{ème} étape : Dépôt des dossiers définitifs sous DAUPHIN + copie GPV	14 mars 2022	<input type="checkbox"/> Les dossiers définitifs devront être saisis en ligne sur la plateforme Dauphin : https://usager-dauphin.cget.gouv.fr <input type="checkbox"/> Pour finaliser l'instruction à l'issue de la saisie sur DAUPHIN : faire parvenir au GPV 1 exemplaire numérisé issu de la plateforme DAUPHIN (pdf numérique), aux adresses mail: programmationsociale@gpvvauxenvelin.org et skhassam@gpvvauxenvelin.org → Si besoin, vous trouverez ci-joint le guide utilisateur pour la saisie en ligne (DAUPHIN), aussi téléchargeable en ligne → À saisir sur la plateforme avant le 14 mars 2022, dernier délai

4. Contacts

<p>Développement social et coordination de la programmation Benoit Mathoul / Chargé de projet développement social bmathoul@gpvvaulxenvelin.org 0628944123</p>	<p>Thème Culture/Éducation Yamina MÉCHALIKH Chargée de projet éducation, culture, plan campus ymechanikh@gpvvaulxenvelin.org 0437452527</p>
<p>Thème emploi/insertion Myriem FAHMY Coordonnatrice Emploi insertion – Rhône Amont, Maison Métropolitaine d’Insertion pour l’Emploi mfahmy@lyonmetropole-mmie.fr 06.30.91.43.91 Avec l’appui de Camille Zadworny, Chargée de projet Entreprises – Emploi czadworny@mairie-vaulxenvelin.fr 06 34 18 70 97</p>	<p>Suivi administratif Samia KHASSAM Assistante de Direction skhassam@gpvvaulxenvelin.org 0437453225</p>
<p>Thème Citoyenneté, Lutte contre les discriminations Marie CONROZIER Chargée de projets Citoyenneté, Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations mconrozier@mairie-vaulxenvelin.fr 04 72 04 80 72 06 12 15 59 70</p>	<p>Jonathan RUPPY Délégué du Préfet jonathan.ruppy@rhone.gouv.fr 06.37.16.69.52</p>